

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 24 juin 2010

Point sur le chikungunya à La Réunion

Depuis le 9 juin 2010, 6 cas supplémentaires autochtones de chikungunya ont été confirmés et 3 nouveaux cas probables. Les nouveaux cas confirmés sont domiciliés dans les communes suivantes : Saint-Denis (1), Saint-André (2), Saint-Paul (3, dont 1 à l'Hermitage et 2 à Saint-Gilles-les Bains).

Le bilan épidémiologique de la Cire Océan Indien au 23 juin 2010 à 12 heures s'élève à :

- **94 cas confirmés autochtones**
- **28 cas probables autochtones** (2 cas ont été exclus après analyses complémentaires)

Par ailleurs, 4 cas importés de Madagascar (1 confirmé et 3 probables) et 1 cas probable importé d'Indonésie ont été identifiés.

Depuis le premier cas de chikungunya identifié à Plateau Caillou, une surveillance épidémiologique renforcée et des mesures de Lutte Anti-Vectorielle (LAV) sont mises en place systématiquement autour de toutes les personnes identifiées, en particulier dans le secteur ouest de l'île :

- 7834 maisons ont fait l'objet d'une visite du service de la LAV (destruction de gîtes larvaires et rappel des gestes de prévention contre les piqûres de moustiques)
- 228 enquêtes épidémiologiques ont été réalisées autour des personnes signalées par les médecins.

La tendance semble à la baisse et le foyer de Plateau Caillou n'est plus actif. Toutefois, la transmission du virus se poursuit toujours sur la côte Ouest, et plus particulièrement à Saint-Gilles-les Bains et l'Hermitage. Par ailleurs, la surveillance a été renforcée sur la commune de Saint-André.

Les pluies constatées ces derniers jours, malgré l'entrée dans l'hiver austral, sont propices au développement des moustiques. Il est donc indispensable que chacun reste vigilant et continue de supprimer les eaux stagnantes qui contiennent les larves de moustiques, à l'intérieur et autour de son domicile (soucoupes de fleurs, vases, gouttières mal entretenues ...).